



FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PPDS DU CON GO (Draft)

1- INTRODUCTION

Le système statistique congolais est interpellé pour mettre à la disposition des décideurs un flux régulier d'informations statistiques pertinentes indispensables à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différents programmes de développement du pays.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le programme pluriannuel de développement de la statistique (PPDS) 2005-2009.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Construire une infrastructure statistique durable et soutenable sur la base des ressources nationales facilement mobilisables ;
- Collecter, traiter, analyser et mettre à la disposition des autorités publiques, la société civile et les partenaires au développement des données statistiques fiables, à jour et comparables.

2- MECANISME DE SUIVI EVALUATION DU PPDS

Deux types de comités sont proposés pour assurer le suivi du PPDS : un Comité de pilotage (CP) et des Comités Techniques

2.1 Comité de pilotage

2.1.1 Le Comité de pilotage est une instance politique présidée par le Président de la Commission Supérieure de la Statistique ou son représentant. Il rassemble l'ensemble des responsables du SSN ainsi que les responsables des ministères concernés. Les bailleurs y sont observateurs.

2.1.2 Le Comité se réunit une fois par an pour examiner les rapports intermédiaires d'exécution technique et financière du PPDS et, en liaison avec le CSS, les programmes annuels de travail

2.2 Comités Techniques de suivi

2.2.1 Il est souhaitable que des comités techniques de suivi, présidés par le Directeur de l'unité considérée, soient mis en place dans chaque instance statistique sectorielle décentralisée.

2.2.2 Au niveau de la coordination de l'ensemble du SSN, le Comité Technique National de suivi (CTNS) est présidé par le Directeur Général du CNSEE. Il rassemble les responsables de sa structure statistique.

2.2.3 Le CTNS assure le secrétariat du Comité de Pilotage et rédige le rapport annuel d'exécution du PPDS soumis au Comité de Pilotage. Il se réunit deux à trois fois par an, d'avantage si nécessaire dans les années de démarrage du PPDS.

3- STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

3.1 Période couverte (2005-2009)

Dans la mise en œuvre temporelle, l'objectif central du PPDS qui est aussi son défi majeur, est de pérenniser le développement de la statistique en en faisant une des priorités gouvernementales. Il s'agit là du triple point de vue des décideurs, des bailleurs de fonds et des statisticiens d'une tâche de longue haleine qui suppose une remise en cause des comportements antérieurs.

D'une certaine manière en effet, chacun des trois partenaires a intérêt à ne rien changer aux dispositifs actuels : les pouvoirs publics parce que les apports de fonds extérieurs allègent d'autant la pression sur les finances nationales ; les bailleurs parce que leur fonctionnement interne est conçu autour de la promotion des projets propres qu'ils ont à cœur de voir aboutir ; les statisticiens parce que dans la situation institutionnelle qui est la leur (faible considération sociale, salaires insuffisants), ils voient en chaque projet un ballon d'oxygène assurant leur survie et celle du système qu'ils défendent.

3.2 Lien avec le DSRP

Dans le processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le gouvernement de la République a mis un accent particulier sur la production des statistiques notamment par l'organisation des grandes opérations de collecte et la redynamisation du système statistique national.

Ces grandes opérations de collecte sont précisément : l'Enquête Congolaise auprès des Ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM), l'Enquête Démographique et Sociale (EDSC-I), le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), l'Enquête sur la Production Industrielle (EPI) et l'Observatoire des Prix.

Les indicateurs fournis par ces enquêtes permettront l'évaluation du Programme Triennal 2005-2007, en exécution dans les pays tout comme ils serviront au suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Une (ou des) convention(s) devra(en)t être passée(s) entre le CNSEE d'une part, l'ONLP et le CNLP d'autre part, définissant les activités de chaque institution, les modalités de leur concertation/coordination, et leurs responsabilités respectives en matière de publication.

Il serait souhaitable que dans le cadre du DSRP révisé il y ait une articulation entre ce dernier et le PPDS.

3.3 Stratégies de financement

On ne peut imaginer passer d'un coup d'une approche-projets exclusive à une démarche budgétaire fondée sur des priorités nationales et une programmation temporelle. Une transition est nécessaire qui permette un « sevrage progressif » vis-à-vis des apports extérieurs.

On suggère que cette transition s'étale sur la première phase du PPDS, c'est-à-dire que pendant cette période se mette en place une montée en puissance progressive de la part nationale dans le financement de la statistique, aboutissant à supplanter, en 2009 (sauf projets lourds), les contributions des partenaires au développement.

Pour tout projet visant à introduire des ruptures par rapport aux pratiques antérieures, le risque principal tient aux habitudes prises, aux circuits administratifs éprouvés, aux modes de pensée établis, tous facteurs qui peuvent dans un premier temps ne pas trouver intérêt aux mutations envisagées. Ce risque est encore accru dans le cas d'une transition progressive qui, excluant toute rupture franche, laisse ouverte la possibilité d'un retour aux habitudes antérieures.

Il appartient à la partie congolaise (CNSEE et Décideurs politiques) de définir les domaines dont le financement, au fil des années, relèvera du budget national. Pour cela des outils sont nécessaires, qui vérifient le suivi du PPDS, notamment dans cette dimension financière devenant progressivement une responsabilité nationale.

4- ACTIVITES 2005-2007

4.1 Renforcement Institutionnel

Etant donné son positionnement fragile et subordonné, c'est d'un signal politique fort que la statistique congolaise a besoin et notamment le renforcement de son cadre institutionnel. Dans cette perspective, est considéré comme prioritaire l'aboutissement des dispositions suivantes :

- Promulgation d'une nouvelle loi statistique ;
- Promulgation du Décret établissant une commission supérieure de la statistique renouvelée ; ce dernier transforme la CSS en une assemblée où puissent être exprimés les besoins des utilisateurs et les contraintes des producteurs. La CSS est donc chargée de la coordination de l'activité statistique nationale ;
- Adoption d'un statut particulier adapté pour les cadres statisticiens ;

4.2 Opérations de production

Les grandes opérations de collecte sont les suivantes :

- l'Enquête Congolaise auprès des Ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM) ;
- l'Enquête Démographique et Sociale (EDSC-I) ;
- le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) ;
- l'Enquête sur la Production Industrielle (EPI) ;
- l'Observation des Prix.

Dans le cadre de la production courante, au cours de la première année d'exécution, quinze secteurs statistiques prioritaires ont été retenus. Les autres secteurs, telles les statistiques sur l'environnement ou les statistiques et indicateurs liés à la bonne gouvernance, pourront être pris en compte dans le cadre des crédits destinés à la collecte des données et des crédits d'appui aux autres administrations et ce, sur décision de la CSS.